

FÊTE DE LA SAINT JEAN 23, 24 ET 25 JUIN 2023 À RÉALMONT

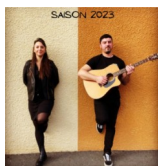
VENDREDI : 18h Ouverture
22h Dj Podium Equinoxe



SAMEDI : 19h30 Bodega avec la banda
L'Entrain Narbonnais
22h : Show de Jean Pierre Virgil
suivi de l'orchestre Trait
d'Union Perier



DIMANCHE : 15h bal musette
avec Florence Olivier
18h30 Apéro Concert animé
par le DUO Maggy's



Réalités Réalmontaises, Comité des fêtes
20 rue Cabrouly 81120 Réalmont



Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique



REALMONT

22e VIDE GRENIER

«LOU TRAST»

Dimanche 18 juin

Sur le foirail

Inscriptions / organisation

Réalités Réalmontaises
20 bis Rue Cabrouly - 81120 Réalmont
lesrealites@orange.fr - 05 63 79 25 87
tous les lundis, mercredis, jeudi de 9h à 12h
A partir du 9 mai 2023.

3€ le mètre
linéaire

Restauration
sur place



Comité des fêtes
Réalmont

Conformez vous au règlement de la manifestation,
Respectez l'environnement de la commune. Merci

Règlement intérieur « Lou Trast » (à conserver)

L'association Réalités Réalmontaises organise à Réalmont un vide-grenier le dimanche 18 juin 2023 soumis à un arrêté municipal d'autorisation de vente au débarras.

1-Lieu de la manifestation : en extérieur place du Foirail

2-Admission : « lou trast » est ouvert aux amateurs et aux professionnels uniquement genre brocanteur. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui à leur avis, pourrait troubler le bon ordre ou la moralité de la manifestation, ou qui ne respecterait pas le cadre mis à leur disposition.

3-Réservation : Les bulletins « Inscription Attestation » doivent être signés et retournés dans les meilleurs délais accompagnés du montant de votre participation pour être pris en considération. Il n'est pas admis d'arrhes, le versement intégral est exigé. Le prix de location est fixé à 3 € le ML pour le débarras. En raison des frais engagés, les annulations ne pourront être acceptées que jusqu'au 9 juin 2023. Après cette date, les sommes versées seront acquises aux organisateurs à titre d'indemnités. En cas d'annulation dû à la situation sanitaire les frais seront remboursés.

4-Organisation : « lou trast » est ouvert au public de 7h à 18h.

5-Mise en place : tout exposant dûment inscrit devra se présenter à la Buvette au centre du foirail (fléchage) afin de se faire désigner son emplacement à partir de 6 heures. Vous serez placé au fur et à mesure de votre arrivée. Aucun matériel ne sera fourni.

6-Emplacements : Minimum 2 ML. Les emplacements non occupés à 8 h pourront être réattribués. Il est interdit de changer de place sans l'autorisation du comité. A partir de 3 ml réservés, vous serez autorisé à mettre votre véhicule à l'arrière de votre stand.

7-Responsabilité : La présence de l'exposant à son stand est obligatoire. Les objets déposés demeureront sous la responsabilité de leur propriétaire. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produit inflammable) ou autres. Les exposants, seuls responsables des dommages qu'ils pourraient causer, seront garants de leur responsabilité civile (assurance). Les organisateurs ne pourront être tenus en aucun cas pour responsables.

8-Acceptation du règlement : Le renvoi du bulletin signé entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute personne ne respectant pas ce règlement sera priée de quitter les lieux sur le champ, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

9-Obligation : En raison de la loi n° 87-962 du 30/11/1987 relative à la prévention et à la répression du recel et organisant la vente ou l'échange d'objets mobiliers, du décret n°88-1040 du 14/11/1988 relatif à la vente ou à l'échange de certains objets mobiliers, du décret n°96-1097 du 16/12/1996 et du code de commerce livre III, titre 1^{er} relatif aux liquidations, aux ventes, au débarras, aux soldes et ventes en magasin d'usine, de l'arrêté interministériel du 21/07/1992 fixant les modalités des registres, les exposants qui doivent être en règle avec la législation en vigueur sont tenus de fournir la liste des objets exposés et les renseignements nécessaires aux organisateurs afin de pouvoir être inscrits sur le registre de la manifestation qui sera transmis à la préfecture du Tarn sous 8 jours.



22^e Vide-Grenier « Lou Trast » de Réalmont

INSCRIPTION - ATTESTATION

Je soussigné

Adresse complète

Tél Mail

Amateur : N° Carte d'Identité valide.....

délivré par le (Joindre une copie)

Professionnel «brocanteur» (les autres commerçants non sédentaires ne sont pas autorisés) : N° R.C.(Joindre une copie)

Exposant amateur, je certifie sur l'honneur que les objets exposés sont personnels et usagés, et que je ne participe pas à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (conformément à la réglementation préfectorale).

Je réserve (minimum 2 ml) mètres à 3 € le ml soit € avec véhicule sur l'emplacement oui non (barrer la case inutile)

Je joins à mon inscription la totalité du paiement (cochez la case utile)

☐ espèces

☐ chèque à l'ordre de Réalités Réalmontaises (prélevé après le vide-grenier)

En outre, j'atteste avoir bien pris connaissance du règlement intérieur de cette manifestation

Date :

Signature
précédée de « Lu et Approuvé »

Seuls les bulletins d'inscriptions dûment complétés et accompagnés du paiement et des pièces à joindre seront pris en considération.

Aucune confirmation écrite ne sera délivrée